

# Des berceaux pour entreprise

## Le coût global de fonctionnement : qui paie quoi ?

Principale réservataire du berceau, l'entreprise (et le comité d'entreprise s'il souhaite participer) paie une partie seulement du coût global de fonctionnement.

Le reste est partagé entre les acteurs suivants :

### L'état

Le mécanisme du crédit d'impôts permet de réduire considérablement la participation de votre entreprise à la réservation des berceaux.

*N.B. : un remboursement est effectué s'il arrive que vous ne payiez pas ou peu d'impôts !*

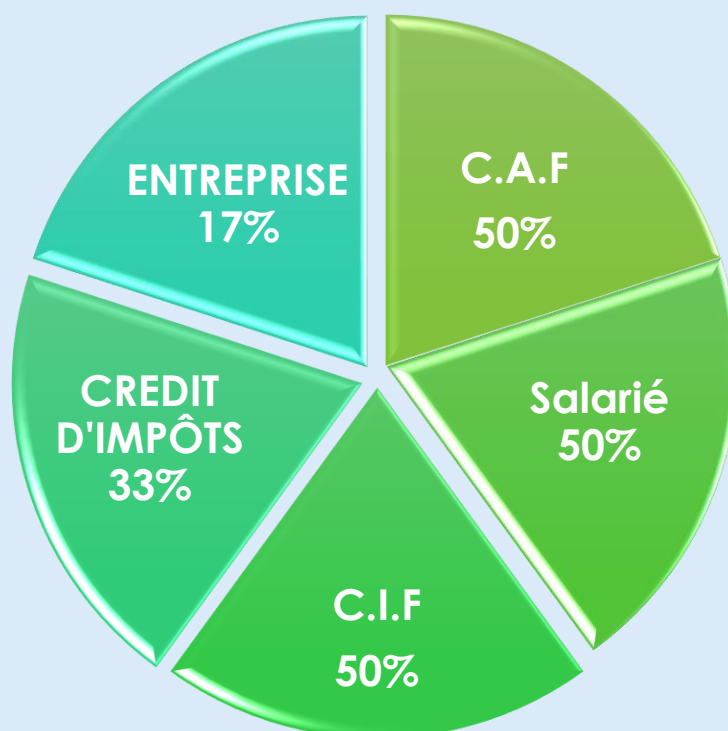
### Le salarié

Le bénéficiaire de la place s'acquitte d'une participation mensuelle calculée selon les besoins exprimés lors de la signature du contrat d'accueil.

*N.B. : Le salarié bénéficie en plus d'un crédit d'impôts dont il bénéficie à titre individuel.*

### La Caf

Les caisses d'allocations familiales participent aux coûts de fonctionnement en remboursant directement votre salarié d'une importante partie de sa participation.



## Le coût net pour l'entreprise

Afin de favoriser l'offre de places en crèches, les pouvoirs publics ont mis en place de nombreuses aides fiscales et sociales en faveur des entreprises et des collectivités :

- La réservation d'une place en crèche par une entreprise donne droit à 50% de crédit d'impôts au titre du Crédit d'Impôts Famille (art 244 quater F du code général des Impôts) à hauteur de 500.000 euros annuels.
- Les dépenses engagées par l'entreprise étant des charges fiscalement déductibles de votre résultat fiscal votre économie d'impôts partielle sera de 33% (si votre taux d'imposition est de 33 %)



Soit au total 83 % de crédit d'Impôts pour le l'entreprise. Ne restent donc que 17 % du coût engagé à la charge de l'entreprise.

### Cotisation Brute facturée à l'entreprise (100%)

- Prix annuel : 18.000€
- Prix mensuel : 1.500€

### C.I.F (Crédit Impôts Famille) (50%)

- Prix annuel : 9.000€
- Prix mensuel : 750€

### Economie d'impôts sur les sociétés (33%)

- Prix annuel : 5.940€
- Prix mensuel : 495€

### Cotisation nette de l'entreprise (17%)

- Prix annuel : 3.060€
- Prix mensuel : 255€



Soit un coût net annuel pour l'entreprise de 3060 euros par berceau réservé (soit 255 euros mensuels) à raison de 5 jours par semaine. Ce coût comprend les couches, les produits d'hygiène, le lait et les repas.

## Le coût net pour le salarié

Le salarié participe mensuellement au coût de réservation du berceau selon ses besoins exprimés lors de la signature du contrat. Il est ensuite remboursé par la CAF selon le barème ci-dessous :

<i>Enfant à votre charge</i>	Vos ressources ne dépassent pas	Vos ressources sont comprises entre	Vos ressources dépassent
1 enfant	20.706 €	20.706 € et 46.014 €	46.014 €
2 enfants	23.840 €	23.840 € et 52.878 €	52.878 €
3 enfants	27.601 €	27.601 € et 61.335 €	61.335 €
4 enfants	31.362 €	31.362 € et 69.692 €	69.692 €

Montant maximum mensuel de prise en charge par la CAF :

Enfant de -3ans	842 €	726 €	610
De 3 à 6 ans	413.94 €	356.83 €	299.75 €

### Un exemple :

Participation pour une famille dont le revenu mensuel est de 2.990euros, soit 35.880 euros avec 1 enfant :

$$\begin{aligned} & \text{PARTICIPATION FAMILIALE} \\ & 2.990 \times 0.06 = 1.76 \end{aligned}$$

Si l'enfant est accueilli 5 jours par semaine sur 10H, soit 210H mensuel, cela revient environ à 376 euros.